****

**FICHE DE BONNE PRATIQUE**

***Programme d’actions à l’intention des jeunes exposés à la délinquance***

*Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance*

**JOBS A LA JOURNEE**

* **Nature du porteur de projet**

Mission locale, association

* **Besoin initial et contexte**

En 2012, l’enquête nationale de l’INSEE et de l’INED a estimé que parmi les 66 300 adultes francophones sans-domicile on dénombrait 26% de jeunes âgés de 18 à 29 ans. La présence de ces jeunes en errance dans l’espace public pose des problématiques d’aide sociale mais aussi parfois de tranquillité publique.

Par ailleurs, force est de constater aussi la précarité financière de nombreux autres jeunes (hébergés ou logés dans leur famille). Or, les incitations à la consommation en direction de cette tranche d’âge, développées par le système commercial et renforcées par les dynamiques identitaires et groupales, sont extrêmement fortes. Ainsi, certains jeunes peuvent entrer dans la délinquance à l’occasion de vols de biens de consommation (objets, vêtements…).

Proposer à ces publics de jeunes en grande précarité un dispositif qui leur permette de percevoir une ressource financière en effectuant un court travail peut éviter un engagement dans des actions délinquantes.

* **Objectifs précis de l’action**

Cette action a pour objectifs de permettre l’investissement du jeune dans l’exécution d’un petit travail (d’une demi-journée à quelques jours de travail) afin que celui-ci puisse se procurer des moyens financiers lui permettant d’assurer l’achat de biens de consommation basiques et de donner la possibilité aux professionnels de construire avec lui une démarche d’insertion sociale et professionnelle adaptée et progressive.

* **Public bénéficiaire**

Le public ciblé prioritairement est celui des jeunes majeurs sans domicile (en situation de mendicité ou non).

Le dispositif pourra aussi concerner les jeunes majeurs (hébergés ou logés dans leur famille) non suivis par un professionnel du secteur de l’insertion, éloignés de l’emploi, sans ressources et susceptibles de s’engager dans des actions délinquantes.

* **Pilotage de l’action**

Le groupe opérationnel consacré au programme d’actions à l’intention des jeunes exposés à la délinquance est chargé de valider l’action et d’en assurer le suivi.

Il est composé des représentants de la commune, du conseil général, de l’Etat, de la mission local, de l’association de prévention spécialisée, de l’association de médiation sociale, du centre social, du point d’accueil et d’écoute jeunes, des bailleurs sociaux ou de tout autre acteur en charge d’une mission de service public.

* **Modalités de repérage du public**

Les questions du repérage et de la prise de contact avec les jeunes sont essentielles pour cette action.

Le repérage doit être réalisé par les professionnels de l’action sociale (éducateurs spécialisés et médiateurs de rue notamment), par les bénévoles des associations humanitaires et caritatives, par les intervenants des centres d’accueil et d’accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), par les conseillers insertion des missions locales, etc.

L’objectif est de repérer des jeunes inscrits dans une trajectoire délinquante ou risquant d’y basculer après la commission de premières incivilités ou infractions et causant des troubles à la tranquillité publique sur le territoire concerné.

La prise de contact se fait directement dans la rue ou dans tout autre lieu (centres d’accueil de jour, centres d’hébergement d’urgence, etc.).

* **Modalités de suivi du public**

A partir de leur engagement dans le dispositif, les jeunes sont suivis par la mission locale et ses différents partenaires pour qu’ils puissent bénéficier d’un accompagnement global (hébergement, santé, formation, emploi).

* **Descriptif détaillé de l’action**

Le travailleur social, après s’être assuré de la bonne compréhension du dispositif par le jeune, organise le lien avec la structure d’insertion par l’activité économique (SIAE) qui pilote la mise à disposition des missions de travail.

Celles-ci peuvent être proposées par des acteurs du secteur public ou privé et peuvent durer d’une demi-journée à plusieurs jours. Au cours de la mission, un professionnel expérimenté dans l’insertion des publics en difficulté, encadre les jeunes, s’assure du bon déroulement de l’action, contribue à la sensibilisation et l’appropriation des règles appliquées dans le monde du travail, repère et valorise le potentiel et les capacités des jeunes.

Dès la fin de la mission de travail, la structure remet au jeune un chèque correspondant aux heures de travail effectuées, encaissable immédiatement en espèces auprès de la Caisse d’Epargne ou d’un bureau de la Poste. En fin de mois, elle remet aussi un bulletin de salaire.

* **Calendrier de l’action**

Le dispositif est permanent.

* **Moyens humains mobilisés**

L’action s’appuie sur les moyens humains constants des structures impliquées : il n’y a pas de postes créés ni dédiés.

* **Partenaires impliqués**

Dans le repérage du public : associations de prévention spécialisée, associations humanitaires et caritatives, centres d’accueil et d’accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), etc.

Dans l’accompagnement du public : la mission locale et ses différents partenaires

Dans l’organisation de la mise à disposition des salariés : structure d’insertion par l’activité économique « SIAE » (association intermédiaire « AI », entreprise de travail temporaire d’insertion « ETTI »…).

Dans la mise à disposition de missions de travail : acteurs du secteur public (collectivités territoriales, bailleurs sociaux…) et du secteur privé (entreprises…).

* **Valeur ajoutée**

Contrairement à d’autres dispositifs, cette action présente un seuil d’exigence relativement faible, adapté aux jeunes les plus précaires. De surcroît, la progressivité et l’adaptabilité de la démarche permettent de répondre aux besoins et attentes de nombreux jeunes.

La socialisation par le travail peut contribuer à la remobilisation mais aussi au développement de l’estime de soi.

* **Coût**

SMIC horaire versé aux jeunes

* **Sources de financement**

Commune

Conseil Général

FIPD

Acteurs du secteur public et du secteur privé financent le projet sous forme d’heures de travail proposées aux jeunes

* **Méthode d’évaluation**

Au niveau local, les structures partenaires peuvent co-construire la méthode d’évaluation, avec le soutien éventuel du groupe opérationnel. Des enquêtes de satisfaction des différentes parties-prenantes (jeunes / acteurs proposant les missions de travail / professionnels accompagnant le public) peuvent être organisées.

Au niveau national, des échanges d’information et de pratiques peuvent être mises en place par le réseau national « Jeunes en errance » des CEMEA (Centres d’entraînement aux méthodes d’éducation active).

* **Indicateurs d’évaluation**

Indicateurs quantitatifs : nombre de jeunes concernés, nombre de missions réalisées par chaque jeune, nombre de partenaires impliqués dans l’accompagnement des jeunes, nombre d’acteurs proposant des missions de travail, durée de l’engagement des jeunes dans le dispositif

Indicateurs qualitatifs : assiduité des jeunes (au travail et aux entretiens d’accompagnement), remobilisation des jeunes dans un projet (entrée en formation, suivi d’un parcours de soin, etc.).

* **Résultats attendus**

A court terme : (re)construction d’un lien entre le jeune et les professionnels de l’action sociale et de l’insertion

A moyen terme : implication intensive du jeune dans le dispositif (travail à la journée et entretiens d’accompagnement)

A plus ou moins long terme : engagement dans un chantier d’insertion, une formation professionnelle…

* **Éventuelles difficultés rencontrées**

Pérennité de la mobilisation des différents partenaires locaux

Précarité du mode de financement

*Action(s) locale(s) de référence :*

JOBS A LA JOURNEE

Mission locale de l’agglomération nazérienne

Marianne PORTIER. Directrice adjointe

[mportier@missionlocale-stnazaire.com](mailto:mportier@missionlocale-stnazaire.com)

02 40 22 50 30

TAPAJ (TRAVAIL ALTERNATIF PAYE A LA JOURNEE)

CEID (Comité d’étude et d’information sur la drogue)

Jean-Hughes MORALES, éducateur spécialisé

[Jh.morales@ceid-addiction.com](mailto:Jh.morales@ceid-addiction.com)

05 56 44 84 86

NE ME DONNE PAS, JE BOSSE

Mission locale jeunes Alès - Pays Cévennes

Evelyne BARET, directrice

[ebaret@mljales.com](mailto:ebaret@mljales.com)

04 66 56 71 73